



APPEL À PROJET COMMERCE OU PROFESSION LIBÉRALE

OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJET :

La commune d'Echenevex s'engage pour renforcer l'offre de services dans son centre-bourg et lance un appel à projet à destination des commerçants et des professions libérales. Vous avez un projet et pas de local ? Répondez à cet appel à projet !

LE LOCAL :

Le local mis à disposition du porteur de projet sélectionné se situe rue de la Fruitière à Echenevex. Il dispose d'une surface de 120 m² en rez-de-chaussée et est entièrement aménageable. Il dispose également d'un jardin.

LE BAIL COMMERCIAL :

Dans un premier temps, un bail commercial dérogatoire (bail précaire) sera proposé au porteur de projet sélectionné. Le bail dérogatoire est régi par les dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce.

La durée sera définie d'un commun accord entre la commune d'Echenevex et le porteur de projet, et aura une durée minimale de 12 mois. La durée totale des baux ne doit pas excéder 36 mois.

Lorsque le délai prévu entre les parties prend fin, que le porteur de projet souhaite rester dans les lieux, et que le renouvellement du bail conduit à une durée supérieure à 36 mois, le bail sera requalifié en bail classique.

LE LOYER :

Dans le cadre de son projet de renforcement de l'activité du centre-bourg, la commune d'Echenevex a décidé de proposer un loyer modéré et progressif.

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CALENDRIER :

- Projets éligibles :

Les conditions d'éligibilité :

- Création ou développement d'une entreprise commerciale, artisanale ou installation d'une profession libérale apportant une plus-value à la vie de la commune (notamment professions médicales ou paramédicales)
- Immatriculation obligatoire au RM ou RCS (existante ou en cours)

Sont exclus : les banques, les assurances, les agences immobilières, établissements de nuit

- **Modalités de réponse à l'appel à projet :**

Les porteurs de projet sont invités à présenter une note sur leur projet et à fournir les documents suivants avant 31 mai 2022 :

- Note,
- Justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport, et titre de séjour pour les ressortissants étrangers),
- Business plan sur 2 ans,
- Étude de marché (si réalisée),
- Statut de la société, Kbis de moins de 3 mois (si existant),
- Évaluation du projet si le projet a bénéficié d'un accompagnement préalable,
- Tout élément permettant d'enrichir le dossier (photos, CV, plaquette de présentation...)

Les dossiers peuvent être transmis par mail (mairie@echenevex.fr) ou être déposés dans la boîte aux lettres ou à l'accueil de la Mairie pendant les horaires d'ouverture de la Mairie **avant le 31 mai 2022.**

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française et tous les éléments financiers seront présentés en euros.

PROCÉDURE DE SÉLECTION :

L'appréciation des dossiers sera assurée par une commission relevant de la commune d'Echenevex.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION :

- Intérêt du projet pour la commune (10 points)
- Qualité de l'offre (5 points)
- Viabilité économique (5 points)

En cas de besoin, la commune d'Echenevex se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et toute pièce qui lui semblera nécessaire.

Elle se réservera le droit d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation du local.

PLANNING :

ÉTAPE 1	Pré-projet	
ÉTAPE 2	Entretien explicatif	
ÉTAPE 3	Examen des candidatures et présélection	
ÉTAPE 4	Notification de présélection par mail	
ÉTAPE 5	Entrevue avec les porteurs de projets présélectionnés	
ÉTAPE 6	Notification de la décision finale par mail, courrier	
ÉTAPE 7	Inauguration	

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE :

- Assurer le suivi de l'implantation et du développement du porteur de projet et définir avec lui des objectifs propres à son activité,
- Apporter une aide technique et un accompagnement adapté en fonction des besoins du porteur de projet,
- Fournir un local en bon état d'usage et loué à un tarif modéré et progressif,

ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET :

- Exercer son activité au moins 5 jours par semaine avec une amplitude horaire suffisante et se conformer au Code du travail,
- Aménager et maintenir l'espace intérieur et extérieur en bon état d'entretien et de propreté à ses propres frais,
- Verser un loyer à la commune et payer les charges,
- Fournir annuellement un bilan détaillé de son activité.

PHILIPPE CHEVSSON
 ARCHITECTE DPLG
 25 Avenue de la République
 69003 LYON 03 78 13 33 33
 Tél. 06 43 13 13 33

MAIRIE D'ORNAY
 BÂTIMENTS D'AVENIR
 COMMUNE DE DECHENEVEY
 (017170)
 Rue de la République

PROJET
 CONSTRUCTION DE
 3 BATIMENTS D'HABITATION
 & D'UN LOCAL COMMUNAL
 "CONFIDENCES"

02
 BATIMENT A
 REZ-DE-CHAUSSEE
 ESCAQUE
 1/50

ESQ	APS	APD	PC	DCE	MARCHE	PRO	DOE

ABREVIATIONS	DESIGNATION	REMARQUES
ESQ	BATIMENT A	REZ-DE-CHAUSSEE
APS	CAVANA	REZ-DE-CHAUSSEE
APD	OSMOZ SHADAR	REZ-DE-CHAUSSEE
PC	OSMOZ SHADAR	REZ-DE-CHAUSSEE
DCE	OSMOZ SHADAR	REZ-DE-CHAUSSEE
MARCHE	OSMOZ SHADAR	REZ-DE-CHAUSSEE
PRO	OSMOZ SHADAR	REZ-DE-CHAUSSEE
DOE	OSMOZ SHADAR	REZ-DE-CHAUSSEE
ESQ	ALPES CONTINENT	REZ-DE-CHAUSSEE
APS	SUD EST COORDINATION	REZ-DE-CHAUSSEE
APD		
PC		
DCE		
MARCHE		
PRO		
DOE		

NOTA :
 - Consulter attentivement les plans de situation et de localisation sur le terrain.
 - Les dimensions indiquées sur les plans ont été vérifiées sur le terrain.
 - Les surfaces ont été vérifiées sur le terrain.
 - Les volumes ont été vérifiés sur le terrain.

